

Séance du : 26 Juin 2018
Date de convocation : 20 Juin 2018
Rapporteur : Michel LOUSSOUARN

OBJET : 01 **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal est invité à désigner un secrétaire de séance.

Séance du : 26 Juin 2018
Date de convocation : 20 Juin 2018
Délibération N°01
Rapporteur :

OBJET : 02 **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2018**

RAPPORTEUR :

Le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018.

MAIRIE DE ROSPORDEN

SEANCE DU 29 MAI 2018

L'an deux mille dix huit

Le vingt-neuf mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de ROSPORDEN, légalement convoqué le 23 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LOUSSOUARN Michel, Maire.

Etaient présents :

Pierre BANIEL, Djelloul BENHENNI, Jean-Marie CLOAREC, Claude COCHENNEC, Raymond FÉAT, Bernard FRENAY, Michel GEORGES, Michel GUERNALEC, Cécile GUILLOUARD, Marie-Thérèse JAMET, Marie-Madeleine LE BIHAN, Karen LE MOAL, Michel LOUSSOUARN, Christine MASSUYEAU, Marine MICOUT-PICARD, Isabelle MOREAU, Véronique MOREAU-PETIT, Pierig MORVAN, Françoise NIOCHE, Stéphane PLESSIX, Patrice PORODO, Jacques RANNOU, Tiphaine TAMIETTI, Tugdual TANNEAU.

Absents ou excusés :

Julien DRÉO (proc. à Marie Thérèse JAMET), Denis MAO (proc.à Michel GUERNALEC), Jean-Michel PROTAT (proc.à Raymond FEAT), Anita RICHARD (proc. à Françoise NIOCHE), Andrée SALOMON (proc. à Pierre BANIEL).

OBJET : 01 **Mme Marie Thérèse JAMET a été nommée secrétaire de séance.**

.....

M. Pierre BANIEL expose que son intervention concernant le versement d'une subvention à l'AAPPMA pour la réalisation d'un parcours pêche famille n'a pas été reprise en intégralité dans le compte rendu de la séance du 27 mars.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018.

RATIOS DES PROMUS PROMOUVABLES 2018

RAPPORTEUR : Marine MICOUT PICARD

Vu la loi du 19 février 2007 modifiant la loi du 26 janvier 1984 ;
Vu l'avis du Comité Technique de la commune de Rosporden en date du 14 Mai 2018 ;
Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

De nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement.

Ce taux appelé «ratios promus-promouvables» est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Technique le 14 mai 2018, il est proposé que les ratios promus promouvables soient déterminés dans les conditions suivantes :

Grade actuel Echelle	Grade d'avancement Echelle	Nombre d'agents promouvables	Date possible	Ratio en %
Catégorie C				
Adjoint administratif C1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe C2 (1°)	1	01/01/2018	100
Adjoint technique C1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2 (1°)	10	01/01/2018	100
Adjoint technique C1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2 (2°)	1	01/01/2018	100
		1	01/07/2018	100
		1	01/11/2018	100
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe C3 (2°)	5	01/01/2018	100
ASEM Principal de 2 ^{ème} classe C2	ASEM Principal de 1 ^{ère} classe C3 (2°)	8	1/01/2018	100
Adjoint d'animation C1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe C2 (1°)	2	01/01/2018	100
		1	01/09/2018	100
Adjoint du patrimoine C1	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe C2 (1°)	1	01/01/2018	100
Catégorie B				

Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe (1 [°])	1	01/07/2018	100
Animateur	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (1 [°])	1 1	01/01/2018 01/10/2018	100 100
Animateur	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (2 [°])	1	01/11/2018	100
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (1 [°] et 2 [°])	1	01/01/2018	100
Catégorie A				
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal (1 [°])	1	01/01/2018	100

NB : Les avancements peuvent se faire suivant deux modalités :

1[°] – après examen professionnel

2[°] – avancement au choix si conditions réunies.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Adopte les ratios proposés
- Adopte les dates de promotion à la date du 1^{er} Janvier 2018 pour les avancements de grade
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la délibération

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents : 24 Pouvoirs : 5 Total : 29 Exprimés : 29
Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : 04

PARTICIPATION A LA CONSULTATION DU CDG 29 POUR UN CONTRAT GROUPE DE PREVOYANCE

RAPPORTEUR : Marine MICOUT PICARD

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Autorise la commune à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère à compter du 1er janvier 2019.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la délibération

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 05

MODALITES DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES (CT ET CHSCT) EN VUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

RAPPORTEUR : Marine MICOUT PICARD

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue au CT du 14 mai 2018, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1 janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 99 agents ;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Les prochaines élections professionnelles comprenant l'élection des représentants du personnel dans les instances paritaires de la fonction publique territoriale se dérouleront le 6 décembre 2018.

La commune de Rosporden comprenant plus de 50 agents, ces élections devront donc renouveler les représentants du personnel au sein du Comité Technique.

Le Conseil municipal doit délibérer sur la composition et le fonctionnement de ce prochain Comité Technique.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au CT et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Maintient le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- Maintient le droit de vote pour les représentants de la collectivité
- Décide que le CT recueille l'avis des représentants de la collectivité
- Applique les règles du CT au CHSCT
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 06

CONVENTION TRIPARTITE FONDATION DU PATRIMOINE – VILLE – ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE NOTRE DAME

RAPPORTEUR : Marine MICOUT PICARD

Vu la convention annexée ;

Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Afin d'organiser une souscription publique d'aide financière pour la restauration de l'église Notre Dame, la commune doit signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et l'association de sauvegarde de l'église de Rosporden.

La convention a pour objet de lancer la campagne de mobilisation des souscriptions volontaires.

Les dons recueillis sont adressés à la Fondation du Patrimoine qui les reversent à la commune à la fin des travaux.

La Fondation du Patrimoine accompagne la municipalité dans la mise en place des supports de promotion du projet (flyers, page internet sur leur site).

L'association se charge d'animer la campagne de dons et de distribuer les coupons de souscription.

Mme Isabelle Moreau souhaite connaître l'état d'avancement du projet de rénovation de l'Église. M. le Maire lui répond qu'une première réunion en présence des différents partenaires, notamment la Direction régionale des affaires culturelles, se tiendra le 3 juillet prochain en vue de préparer le marché de maîtrise d'œuvre. Il précise qu'en égard au classement de l'édifice comme Monument historique la mission devra être confiée à un architecte spécialisé (Architecte du Patrimoine).

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve la convention de souscription telle que figurant en annexe et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 07

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS

RAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'avis de la commission des marchés du 15 mai 2018;

Suite à une modification de programme, et à une demande du SDIS (sécurité incendie) et du Contrôle Technique (accessibilité), des travaux supplémentaires sont à prévoir.

L'augmentation du coût des travaux entraîne une modification de la mission de maîtrise d'œuvre (la rémunération du maître d'œuvre est calculée sur le montant de travaux prévisionnel, réévalué en cours d'opération en fonction des réévaluations des travaux) et donc la nécessité d'un avenant sur le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le montant des honoraires supplémentaires s'élève à 12 007 euros soit une augmentation de 13,53% par rapport au marché initial.

Le plan de financement est modifié comme suit :

Plan de financement (euros H.T) :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant	%
Travaux base marché	910 000	DETR	80 000	6,65
Travaux supplémentaires	123 145	Contrat de Territoire	410 000	34,09
Honoraires maîtrise d'œuvre	88 725	DSIL	130 000	10,81
Montant avenant maîtrise d'œuvre	12 007	Commune	582 713	48,45
Divers	68 836			
COUT TOTAL DE L'OPERATION	1 202 713	TOTAL RECETTES	1 202 713	

M. Pierre BANIEL s'étonne du plan de financement proposé. Selon lui, la sécurité incendie et l'accessibilité sont des éléments importants mal appréhendés. Il juge que le dossier a été précipité. Il ajoute que le financement, tel que présenté, n'est pas certain en raison de la subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui n'est pas acquise. Il conclut en disant soutenir le projet, mais regretter que la municipalité n'ait pas priorisé la construction de la nouvelle salle omnisports, portée par la Communauté d'Agglomération et incluse dans le projet de territoire 2015-2020.

M. le Maire fait part de son étonnement quant aux propos de M. BANIEL alors que l'ancienne municipalité à laquelle il appartenait a laissé le bâtiment se dégrader sans réaliser aucune intervention. Cette inaction a conduit à la situation actuelle qui portait le risque de fermeture de la salle si rien n'était fait rapidement.

M. le Maire répond que la municipalité a donc pris ses responsabilités face à l'état de dégradation avancé de la salle qui ne pouvait plus attendre sauf à faire courir des risques aux usagers. Il rappelle l'avis défavorable de la commission de sécurité et d'incendie en 2016 et les alertes de la Préfecture.

Il souligne que les exigences de la commission de sécurité et d'incendie ont imposé des travaux supplémentaires mais qui demeurent dans le plafond prévisionnel.

Concernant le projet de nouvelle salle omnisports, M. le Maire rappelle que celle-ci a été définie d'intérêt communautaire ce qui, par définition, implique un portage de l'agglomération et non de la commune et qu'il ne comprend donc pas le sens de la remarque de M. BANIEL.

Concernant la DSIL, M. le Maire rappelle que l'objet de la délibération suivante est justement de demander une subvention DSIL, et que cette subvention d'État faisant l'objet d'un examen par les services de la préfecture n'est, par nature, jamais acquise par avance.

M. le Maire rappelle que le projet fait d'ores et déjà l'objet d'une subvention DETR et d'une subvention du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre présenté pour l'opération « rénovation de la salle omnisports »
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 24
Voix pour : 29

Pouvoirs : 5
Voix contre : 0

Total : 29 Exprimés : 29
Abstentions : 0

OBJET : 08

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

RAPPORTEUR : Karen LE MOAL

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mai 2018;

Au titre de la demande de subvention déposée en préfecture pour l'obtention d'une aide DSIL, le Conseil municipal doit actualiser le plan de financement de l'opération de rénovation de la salle omnisports.

Plan de financement sur travaux subventionnables (en euros H.T) :

Dépenses		Recettes	
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Assiette subventionnable Au titre de la DSIL	650 000	DETR	80 000
		Contrat de territoire	410 000
		Commune de Rosporden	447 651
		DSIL	130 000
COUT TOTAL DE L'OPERATION	1 067 561	TOTAL RECETTES	1 067 561

Les critères de répartition de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2018 ont été arrêtés.

Parmi les opérations éligibles figure la rénovation thermique des bâtiments.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de retenir ce projet, pour solliciter une subvention d'État de 130 000 € au titre de la DSIL correspondant à 20% du montant des travaux subventionnables.

M. BANIEL demande pour quelle raison le montant total est différent de celui indiqué dans la délibération précédente. M. le Maire lui répond que la base subventionnable ne couvre pas la totalité des travaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement et la demande de subvention tels que présentés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 24 Pouvoirs : 5 Total : 29 Exprimés : 29
Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : 09

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Conseil municipal pour entendre, débattre et arrêter les comptes de gestion des receveurs ;
Vu l'examen de la commission des finances et de l'administration générale du 23 Mai 2018 ;

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Les Comptes de gestion présentés par M. le receveur municipal font apparaître les éléments suivants :

Budgets	Sections	Dépenses	Recettes	Résultats d'exercice
Général	Fonctionnement	6 456 682,68 €	7 247 127,83 €	790 445,15 €
	Investissement	1 860 641,36 €	3 235 836,07 €	1 375 194,71 €
Eau Potable	Exploitation	674 468,96 €	753 558,20 €	79 089,24 €
	Investissement	230 967,79 €	493 726,72 €	262 758,93 €
Assainissement	Exploitation	549 379,16 €	578 872,37 €	29 493,21 €
	Investissement	184 360,43 €	938 568,56 €	754 208,13 €

Construction d'un EHPAD	Fonctionnement	17 963,63 €	160 000,00 €	142 036,37 €
	Investissement	251 658,89 €	189 612,92 €	-62 045,97 €
Pompes funèbres	Fonctionnement		8 360,00 €	8 360,00 €
	Investissement			0,00 €
Ex régie de la Restauration scolaire	Fonctionnement	191 752,13 €	214 228,43 €	22 476,30 €
	Investissement	8 309,17 €	30 235,12 €	21 925,95 €

L'examen des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de la construction de l'EHPAD de Kerlenn, des pompes funèbres et de l'ex régie de la restauration scolaire établit leur concordance avec les comptes administratifs.

A l'invitation de M. le Maire, M. LE BORGNE, inspecteur divisionnaire de la Direction Générale des Finances Publiques, responsable du centre des finances publiques de Rosporden, donne une analyse des comptes de gestion dont il a la responsabilité en tant que comptable de la commune.

Les comptes de gestion font apparaître :

- un montant de recettes de la section de fonctionnement provenant à 74 % des recettes fiscales
- un montant de dépenses de personnel de 60 % des dépenses de fonctionnement
- un montant des dépenses de charges générales de 19 % des dépenses de fonctionnement
- des recettes d'Investissement provenant à 72 % de l'emprunt, 16 % de Subventions et 12% de dotation
- des dépenses d'Investissement de 72 % pour des dépenses d'équipement et 25 % pour le remboursement de capital d'emprunt

En outre, M. LE BORGNE précise que la commune a vu sa capacité d'autofinancement brute et nette augmenter en 2017.

Après en avoir débattu,

Après avoir entendu M. le receveur-percepteur,

Le Conseil municipal :

- Arrête les comptes de gestion 2017

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 10

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les séances où les comptes administratifs sont débattus, le conseil municipal élit son président, le maire devant se retirer au moment du vote ;

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal élit Michel GUERNALEC, président de séance pour les délibérations portant sur l'approbation des comptes administratifs 2017

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	23	Pouvoirs :	5	Total :	28	Exprimés :	28
Voix pour :	28	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 11

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET GENERAL

RAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ;

Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Vu le document annexé ;

Les Comptes administratifs 2017 du budget général laissent apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	6 456 682,68 €	7 247 127,83 €	790 445.15 €
Section d'investissement	1 860 641,36 €	3 235 836,07 €	1 375 194,71 €

M. le Maire compare les résultats du compte administratif 2017 aux orientations budgétaires ayant servi à élaborer le budget primitif 2017 : 89.10 % des dépenses de fonctionnement ont été exécutées tandis que les dépenses de la section d'Investissement ont été réalisées à hauteur de 69 %. M. le Maire note cependant que les opérations d'équipement ne sont réalisées que pour 44%. En comparaison, il fait remarquer qu'à CCA le taux de réalisation n'est que de 25% et d'environ 35% à Concarneau.

A propos du fonctionnement, l'année 2017 a été l'occasion de mettre en place la réorganisation administrative annoncée portant sur la création de deux services distincts pour les ressources humaines et les finances. Cette nouvelle organisation a occasionné des dépenses de personnel supplémentaires mais M. le Maire rappelle les objectifs pluriannuels de réduction des dépenses de personnel, notamment par la suppression des doublons.

L'année 2017 a vu le démarrage du document unique, de la réforme du régime indemnitaire. Les mises en place du compte épargne temps et de la PPCR ont été finalisées.

M. le Maire rappelle qu'une des orientations budgétaires 2017 portait sur la rationalisation des charges de centralité supportées par Rosporden. A ce titre, il précise qu'un travail a été amorcé avec CCA sur des opérations d'équipements importantes portant sur le pôle d'échange multimodal et le projet de construction d'une nouvelle salle de sports.

M. le Maire souligne l'amélioration sensible de l'autofinancement, indispensable pour financer les programmes d'investissement et contenir le recours à l'emprunt à l'avenir. Ce besoin d'amélioration avait été identifié lors de l'audit des finances communales par les services finances de CCA en 2016 qui pointait une dérive des dépenses de fonctionnement et un effet ciseau.

Au niveau des dépenses d'investissement, M. le Maire rappelle que les priorités retenues concernaient l'entretien et la rénovation des équipements existants qui seront poursuivis en 2018.

M. le Maire relativise les résultats de la section d'investissement en rappelant qu'un emprunt de 1 350 000 euros a été débloqué en fin d'année 2017. Sans cet emprunt le résultat net de l'exercice 2017 de la section d'investissement aurait été de 25 000 euros.

M. Pierre BANIEL aurait aimé que les comptes administratifs de 2016 soit annexé afin de comparaison. Il évoque la présentation des comptes administratifs provisoires lors de la séance du 19 décembre 2017 portant sur l'adoption du budget primitif. Sur de nombreux comptes de charges, notamment concernant le chapitre 011 « charges à caractère général », il constate que les montants au 31/12/17 sont plus faibles par rapport à ceux arrêtés au 12/12/17, et que par contre, les montants des produits sont supérieurs au 31/12 à ceux indiqués lors de l'arrêté du 12/12/17. M. BANIEL considère pour ces raisons que les informations comptables diffusées ne sont pas fiables.

Il émet plusieurs autres remarques. S'agissant des dépenses « entretien et réparations voirie et réseaux, il estime une baisse de 30% par rapport à la moyenne des quatre dernières années. S'agissant des charges de personnel, ils soulignent qu'elles continuent à augmenter (plus 100 000 € en tenant compte des atténuations de charges). Il conteste également l'emprunt de 1 350 000 € en 2017 pour financer les travaux qui seront réalisés seulement en fin 2018.

M. Jacques RANNOU rappelle que le budget primitif ayant été voté en décembre 2017, les comptes administratifs dont parlent M. BANIEL doivent être entendus comme un état du réalisé à la date du 12 décembre. Cet état du réalisé était indispensable pour évaluer le résultat.

A propos des dépenses de personnel, M. Michel GUERNALEC rappelle le caractère désastreux de la politique RH de la précédente municipalité avec 4 postes de directeurs contre 2 auparavant, certains étant de surcroît placés « au placard ». Il dit assumer la réduction du volume des dépenses de voirie, comme beaucoup de communes, pour se consacrer à celles vraiment utiles. Il rappelle qu'au prétexte qu'un élu de l'ancienne majorité était vice-président du syndicat de voirie, le budget communal était devenu la variable d'ajustement pour équilibrer celui du syndicat de voirie en sollicitant des prestations qui n'étaient pas nécessaires, comme par exemple la location de matériels dont la commune disposait déjà. Il estime qu'il était indispensable de mettre fin à ces pratiques coûteuses.

M. le Maire estime scandaleux les accusations de M. BANIEL concernant l'insincérité de la présentation du budget 2018 alors que l'ancienne municipalité – au sein de laquelle M. BANIEL était adjoint aux finances – s'est livrée à des manipulations comptables.

Il rappelle la façon dont a été préparé le budget primitif 2016 et le maquillage des écritures comptables présentés aux autorités de contrôle. 1 million 500 mille euros d'emprunt avaient été inscrits en recettes de « reste à réaliser » 2015 au budget 2016 alors même que cet emprunt n'a jamais été contracté ni même qu'aucune procédure de consultation d'établissements bancaires n'avait été effectuée avant le 31 décembre 2015 comme la loi en fait pourtant obligation. Le budget 2016 reposait donc sur des recettes fictives en infraction avec la réglementation comptable et notamment le principe de sincérité budgétaire.

M. le Maire ajoute que de surcroît le budget 2016 a même été présenté en déséquilibre, ce qui constitue un autre manquement grave aux règles élémentaires d'élaboration budgétaire. M. le Maire souligne que ces pratiques sont systématiquement dénoncées par la Chambre Régional des Comptes.

Il précise qu'il considère que les leçons de M. BANIEL sur la sincérité comptable sont inappropriées au regard de la situation catastrophique des finances communales qu'a rencontrée la municipalité élue en 2016. Il rappelle que l'emprunt critiqué par M. BANIEL comblait en partie un déficit de près d'1 million d'euros justement laissé par l'ancienne municipalité, et qui aurait dû être réalisé il y a deux ans. Il ajoute que la municipalité a dû annuler plusieurs opérations inscrites en 2016 par l'ancienne majorité et qui auraient porté l'emprunt à plus de 2 millions d'euros si elles avaient été réalisées, dégradant la capacité de désendettement.

A l'appui de sa démonstration, M. le Maire fait distribuer deux extraits comptables, l'un portant sur le compte administratif de 2015 du budget général faisant apparaître des « restes à réaliser » comportant des recettes d'un montant 1 515 992 euros, l'autre, un extrait du budget primitif 2016, indiquant la reprise d'une recette en « reste à réaliser » du même montant.

M. le Maire soulignant la gravité des propos de M. BANIEL s'engage à fournir rapidement aux conseillers municipaux d'autres pièces justificatives sur l'état des finances communales et notamment sur les irrégularités de la construction du budget primitif de 2016.

M. Michel GEORGES fait part de son indignation à voir M. BANIEL prétendre à l'insincérité du compte administratif 2017 en présence de M. l'inspecteur du Trésor dont le travail de contrôle est ainsi remis en cause.

Après les débats, M. le Maire quitte la salle conformément à la loi pour permettre le vote sur ses comptes 2017

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2017 du Budget général*

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

*Présents : 23 Pouvoirs : 5 Total : 28 Exprimés : 28
Voix pour : 23 Voix contre : 5 (P.BANIEL, C.MASSUYEAU, I.MOREAU, S.PLESSIX, A. SALOMON représentée) Abstentions : 0*

RESULTAT

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	6 456 682,68 €	7 247 127,83 €	790 445,15 €
Section d'investissement	1 860 641,36 €	3 235 836,07 €	1 375 194,71 €

	Résultat reporté 2016		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			0,00 €
Section d'investissement	937 474,87 €		-937 474,87 €

Total (réalisations + reports)	9 254 798,91 €	10 482 963,90 €
--------------------------------	----------------	-----------------

	Reste à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat cumulé		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	6 456 682,68 €	7 247 127,83 €	790 445,15 €
Section d'investissement	2 798 116,23 €	3 235 836,07 €	437 719,84 €

Total cumulé	9 254 798,91 €	10 482 963,90 €	1 228 164,99 €
---------------------	----------------	-----------------	----------------

CA 2017 BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION DETAILLEE

SERVICE : BUDGET PRINCIPAL

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
------	---------	--------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 376 984,00	1 192 854,50
60611	Eau et assainissement	684,00	2 948,66
60612	Energie - Electricité	295 000,00	251 996,93
60621	Combustibles et carburants	18 000,00	14 100,89
60622	Carburants	28 000,00	25 745,95
60623	Alimentation	4 000,00	4 391,20
60624	Produits de traitement	9 500,00	8 277,88
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	1 070,57
60631	Fournitures d'entretien	75 000,00	65 101,82
60632	Fournitures de petit équipement	58 000,00	66 511,59
60633	Fournitures de voierie	18 000,00	25 220,62
60636	Vêtements de travail	9 500,00	7 756,24
6064	Fournitures administratives	12 500,00	14 404,29
6065	Livres, disques, ... (bibliothèques et médiathèques)	18 000,00	17 741,37
6067	Fournitures scolaires	5 500,00	1 684,48
6068	Autres matières et fournitures (petit matériel)	3 000,00	2 283,15
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	2 662,63
6132	Locations immobilières (Club 3ème âge-Forêt Coat loch-SNCF, RFF)	14 500,00	13 264,53
6135	Locations mobilières (Vêt w, Mach Affranch, bennes dechets verts)	63 000,00	49 595,89
61521	Entretien de terrains	46 000,00	31 025,38
615221	Entretien et réparation - Bâtiments publics	60 000,00	51 574,83
615228	Entretien et réparation - ex Ehpad	0,00	0,00
615232	Entretien et réparation - Voies et réseaux	2 800,00	14 036,21
615231	Entretien et réparations voieries	150 000,00	91 116,65
61551	Entretien et réparation - Matériel roulant	40 000,00	31 886,94
61558	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	26 500,00	19 177,51
6156	Maintenance	27 000,00	26 443,11
6161	Primes d'assurances - Multirisques	35 000,00	34 426,97
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	5 289,98
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	3 866,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00	0,00
6188	Autres frais divers	63 000,00	57 118,25
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	1 070,00
6226	Honoraires (détaupisation, avocat, géomètre)	18 000,00	13 528,16
6227	Frais d'actes et de contentieux	550,00	15 722,72
6228	Rémunérations d'intermédiaires - Divers	2 000,00	1 776,05
6231	Annonces et insertions	2 400,00	1 535,50
6232	Fêtes et cérémonies	23 000,00	26 858,34
6233	Evénementiel	4 000,00	900,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	6 595,73
6238	Divers	650,00	611,76
6247	Transports collectifs	79 000,00	64 542,97
6251	Voyages et déplacements	6 600,00	3 751,31
6256	Missions	750,00	2 736,32

6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	16 254,81
6262	Frais de télécommunications	52 000,00	46 514,80
627	Services bancaires et assimilés	200,00	249,90
6281	Concours divers (cotisations...)	11 500,00	11 631,85
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	37 500,00	37 543,00
6354	Droits d'enregistrement et timbre	300,00	15,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules (carte grise véhicule)	300,00	295,76
6358	Autres droits	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ... (Taxe enlèvement ordures ménagères - camping)	550,00	0,00
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 905 400,00	3 905 396,48
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 609,75	3 749,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur (Vétér.pompiers part.salaire ccas, CDG)	84 752,34	50 826,22
6331	Versement de transport	13 403,98	15 410,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 173,32	11 324,71
6336	Cotisations au CNFPT et CDG	45 783,72	45 470,00
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	1 797 496,78	1 810 239,56
64112	NBI, SFT et IR	33 275,79	40 473,74
64118	Autres indemnités (13ème mois et indemnités diverses)	266 488,13	252 410,56
64131	Rémunérations (personnel non titulaire)	483 002,04	460 202,92
64138	Autres indemnités	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	437 443,55	441 517,03
6453	Cotisations aux caisses de retraite	553 827,43	589 981,32
6454	Cotisations pôle emploi	31 645,45	30 401,70
6455	Cotisations pour assurance du personnel	105 492,39	114 600,88
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (ATIACL+CNAS)	27 382,52	27 236,04
6475	Médecine du travail, pharmacie, consultations, expertises	11 622,81	11 552,60
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	778 455,00	749 527,40
6531	Indemnités aux élus	130 000,00	125 890,45
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 400,00	5 344,10
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	11 000,00	10 123,75
6535	Formation	3 000,00	508,29
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	70,77
6542	Créances éteintes	400,00	515,36
6553	Service incendie (contingents)	165 155,00	165 155,00
65541	Contributions au fond de compensation des charges territoriales	18 000,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	1 448,54
6558	Autres contributions obligatoires	74 000,00	50 981,83
657361	Subvention à la Caisse des Ecoles	42 000,00	42 000,00
657362	Subvention au CCAS	110 000,00	110 000,00
65738	Autres organismes divers (CAF)	56 500,00	56 115,25
6574	Subventions aux Associations	160 000,00	181 374,06
TOTAL DEPENSES DE GESTION		6 060 839,00	5 847 778,38
chapitre D 014	Atténuations de produits	41 000,00	41 000,00
7391171	Dégrevement au titre du plafonnement de la TP	2 000,00	0,00
739223	Fonds de péréquation de ressources communales et intercommunales	39 000,00	41 000,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	4 600,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 600,00	0,00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	563 100,00	0,00
023 OS	Virement à la section d'investissement	563 100,00	0,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	420 000,00	416 938,80
675 OS	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00
676 OS	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	3 750,00
6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	420 000,00	413 188,80
chapitre D 66	Charges financières	154 500,00	150 965,50

66111	Intérêts réglés à l'échéance	151 000,00	150 515,38
66112	Intérêts rattachements des intérêts courus non échus	2 000,00	
661121	Montants des ICNE de l'exercice		23 009,49
661122	Montants des ICNE de l'exercice N-1	0,00	-25 084,37
6688	Autres charges financières ligne trésor	1 500,00	2 525,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	100,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 400,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 246 539,00	6 456 682,68

OBJET : 12

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET EAU POTABLE

RAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ;

Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 Mai 2018 ;

Vu le document annexé ;

Les comptes administratifs 2017 du budget eau potable laissent apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section d'exploitation	674 468,96 €	753 558,20 €	79 089,24 €
Section d'investissement	230 967,79 €	493 726,72 €	262 758,93 €

M. BANIEL conteste l'emprunt de 139 000 € en fin 2017, avant le transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération, au 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire assume d'avoir réalisé un emprunt modeste prévu au budget primitif avant de transférer la compétence Eau, qui permettra de financer les investissements à venir, comme par exemple la rénovation de la conduite d'eau de la Rue de Quimper. Il précise que les budgets eau et assainissement de CCA nouvellement créés ont des besoins de trésorerie importants dans l'attente des résultats du premier exercice.

Il rappelle que les emprunts ont fait l'objet d'une présentation en commission des marchés avant d'être notifiés aux établissements bancaires. Comme tout ce qui concerne les dépenses liées à la compétence eau ou assainissement, ce sont les budgets annexes qui supportent les frais.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2017 du Budget eau potable

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 23 Pouvoirs : 5 Total : 28 Exprimés : 28
 Voix pour : 23 Voix contre : 5 (P.BANIEL, C.MASSUYEAU, I.MOREAU, SPLESSIX, A.SALOMON -
 représentée) Abstentions : 0

RESULTAT

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	674 468,96 €	753 558,20 €	79 089,24 €
Section d'investissement	230 967,79 €	493 726,72 €	262 758,93 €

	Résultat reporté 2016		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			0,00 €
Section d'investissement	13 499,84 €		-13 499,84 €

Total (réalisations + reports)	918 936,59 €	1 247 284,92 €	328 348,33 €
---------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

	Reste à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat cumulé		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	674 468,96 €	753 558,20 €	79 089,24 €
Section d'investissement	244 467,63 €	493 726,72 €	249 259,09 €

Total cumulé	918 936,59 €	1 247 284,92 €	328 348,33 €
---------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

SERVICE : EAU

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
------	---------	--------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	186 800,00	166 137,55
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	47 000,00	44 878,68
6062	Produits de traitement	33 000,00	27 282,51
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	25 800,00	18 224,84
6064	Fournitures administratives	100,00	68,62
6066	Carburants	4 000,00	2 874,89
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 010,26
6071	Compteurs	0,00	2 165,55
6135	Locations mobilières	500,00	208,44
61521	Entretien et réparation - Bâtiments publics	0,00	7 511,34
61523	Entretien et réparation réseaux	0,00	12 148,41
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	11 000,00	713,24
61551	Entretien et réparation - Matériel roulant	2 000,00	2 293,50
61558	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	500,00	38,64
6156	Maintenance	5 780,00	3 399,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00	897,68
6168	Autres	1 000,00	0,00
618	Divers	22 000,00	14 721,61
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	400,00
6226	Honoraires (détaupisation, avocat, géomètre)	0,00	54,88
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	400,00	1 139,49
6256	Missions	200,00	564,31
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	4 748,66
627	Services bancaires et assimilés	20,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 578,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	25 000,00	19 215,00
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	184 000,00	173 486,30
6331	Versement de transport	600,00	563,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	469,62
6336	Cotisations au CNFPT et CDG	1 940,00	1 905,00
6411	Rémunération principale (personnel titulaire)	87 000,00	81 325,64
6414	Indemnités et avantages divers	40 000,00	38 283,03
6415	Supplément familial	60,00	50,38
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 000,00	17 824,36
6453	Cotisations aux caisses de retraite	27 500,00	25 995,18
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (ATIACL+CNAS)	6 900,00	6 682,84
6475	Médecine du travail, pharmacie, consultations, expertises	500,00	386,65
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	21 200,00	18 163,13
6535	Formation	0,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	8 281,36
6542	Créances éteintes	11 000,00	9 831,77
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	392 000,00	357 786,98

chapitre D 014	Atténuations de produits	100 521,00	100 521,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	100 521,00	100 521,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	51 400,00	0,00
023 OS	Virement à la section d'investissement	51 400,00	
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	176 000,00	174 277,17
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	176 000,00	174 277,17
chapitre D 66	Charges financières	42 000,00	35 247,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00	41 246,08
66112	Intérêts rattachements des intérêts courus non échus	0,00	-6 207,00
6688	Autres charges financières ligne trésor	0,00	208,50
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	7 700,00	6 636,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 500,00	6 436,23
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement (CESA)	200,00	200,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		769 621,00	674 468,96

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 013	Atténuations de charges	16 000,00	3 749,00
64198	Autres remboursements	15 000,00	3 749,00
6459	Remboursement de charges de prévoyance	1 000,00	0,00
chapitre R 70	Produits des services	721 021,00	716 227,04
70111	Vente d'eau aux abonnés	611 021,00	600 270,19
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	100 000,00	103 980,02
704	Travaux	10 000,00	11 976,83
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 100,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	1 100,00	0,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	7 500,00	10 924,22
752	Revenus des immeubles	7 500,00	10 906,22
7588	Autres	0,00	18,00
TOTAL RECETTES DE GESTION		745 621,00	730 900,26
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 000,00	22 600,38
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	24 000,00	22 600,38
chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	57,56
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	57,56
778	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		769 621,00	753 558,20

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	6 348,66	3 736,51
2111	Terrains nus	1 500,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	4 570,00	3 461,60
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00
2184	Mobilier	278,66	274,91
2188	Autres	0,00	0,00
chapitre D 23	Immobilisations en cours	385 957,47	87 687,88
2312	Aménagements de terrains - désamiantage - démolitions	33 228,20	32 653,20
2313	Constructions	212 912,00	8 491,84
2315	Installations (GR voirie), matériel et outillage techniques	139 817,27	46 542,84
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		392 306,13	91 424,39
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 499,84	13 499,84
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit 2016)	13 499,84	13 499,84
chapitre D 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues		
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 000,00	22 600,38
139111	Subventions d'équipement Etat et Ets nationaux agence de l'eau	0,00	6 724,46
139118	Subventions d'équipement transférées - Autres	0,00	1 053,87
13913	Départements	24 000,00	14 591,79
13914	Communes	0,00	230,26
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	37 746,94	37 746,94
2313	Constructions	37 746,94	37 746,94
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	79 996,64	79 196,08
1641	Emprunts en euros	79 996,64	79 196,08
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		547 549,55	244 467,63

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	142 702,61	142 702,61
1068	Autres réserves	142 702,61	142 702,61
chapitre R 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		142 702,61	142 702,61
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	51 400,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	51 400,00	
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	176 000,00	174 277,17
28031	Amortissement des Frais d'études	0,00	1 026,25
28121	Terrains nus	0,00	669,12
28128	Autres terrains	0,00	41,51
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	37 567,15
281531	Réseaux d'adduction d'eau	176 000,00	117 908,91
281561	Service de distribution d'eau	0,00	9 865,11
28182	Matériel de transport	0,00	4 762,68
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	2 436,44
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	37 746,94	37 746,94
2031	Frais d'études	37 746,94	37 746,94
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	139 700,00	139 000,00
1641	Emprunts en euros	139 700,00	139 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		547 549,55	493 726,72

D	Total des dépenses	1 317 170,55	918 936,59
DI	Total des dépenses d'investissement	547 549,55	244 467,63
DF	Total des dépenses de fonctionnement	769 621,00	674 468,96
R	Total des recettes	1 317 170,55	1 247 284,92
RI	Total des recettes d'investissement	547 549,55	493 726,72
RF	Total des recettes de fonctionnement	769 621,00	753 558,20

RAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ;

Vu l'examen de la commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Vu le document annexé ;

Les Comptes administratifs 2017 du budget assainissement laissent apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section d'exploitation	549 379,16 €	578 872,37 €	29 493,21 €
Section d'investissement	184 360,43 €	938 568,56 €	754 208,13 €

M. Pierre BANIEL pose la même question que pour le CA de l'eau pour un emprunt de 549 000 €. M. le Maire apporte la même réponse en précisant qu'ils sont destinés à financer le raccordement du camping et du quartier de Renanguip, et que ces travaux n'étaient pas terminés au 31 décembre 2017 et se sont poursuivis en 2018 après le transfert de compétence.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2017 du Budget assainissement

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents : 23 Pouvoirs : 5 Total : 28 Exprimés : 28
 Voix pour : 23 Voix contre : 5 (P. BANIEL, C.MASSUYEAU, I.MOREAU, S.PLESSIX, A. SALOMON -représentée) Abstentions :

RESULTAT

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	549 379,16 €	578 872,37 €	29 493,21 €
Section d'investissement	184 360,43 €	938 568,56 €	754 208,13 €

	Résultat reporté 2016		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			0,00 €
Section d'investissement		262 789,64 €	262 789,64 €

Total (réalisations + reports)	733 739,59 €	1 780 230,57 €
---------------------------------------	---------------------	-----------------------

	Reste à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat cumulé		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	549 379,16 €	578 872,37 €	29 493,21 €
Section d'investissement	184 360,43 €	1 201 358,20 €	1 016 997,77 €

Total cumulé	733 739,59 €	1 780 230,57 €	1 046 490,98 €
---------------------	---------------------	-----------------------	---------------------------

CA 2017 ASSAINISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

SERVICE : ASSAINISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
------	---------	--------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	229 800,00	221 428,58
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	60 500,00	64 918,41
6062	Produits de traitement	14 000,00	19 867,99
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 800,00	4 789,30
6066	Carburants	2 000,00	1 308,10
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	17 721,67
6135	Locations mobilières	500,00	0,00
61521	Entretien de terrains	0,00	65 603,16
61523	Entretien et réparation réseaux	0,00	3 642,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	82 000,00	5 928,18
61551	Entretien et réparation - Matériel roulant	1 000,00	1 080,08
61558	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	0,00	9,14
6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00	386,88
6168	Autres	500,00	0,00
618	Divers	32 500,00	20 675,14
6226	Honoraires (détaupisation, avocat, géomètre)	11 000,00	13 346,18
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	36,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	2 116,35
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	49 000,00	37 978,29
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00	0,00
6331	Versement de transport	150,00	147,55
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	122,98
6336	Cotisations au CNFPT et CDG	450,00	498,00
6411	Rémunération principale (personnel titulaire)	22 000,00	17 424,01
6414	Indemnités et avantages divers	3 500,00	7 808,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 000,00	7 151,99
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 000,00	1 719,73
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	900,00	1 403,95
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (ATIACL+CNAS)	1 700,00	1 549,88
6475	Médecine du travail, pharmacie, consultations, expertises	150,00	151,80
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	16 632,30
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	8 795,06
6542	Créances éteintes	9 800,00	7 837,24
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	298 800,00	276 039,17
chapitre D 014	Atténuations de produits	26 000,00	23 362,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	26 000,00	23 362,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
023 OS	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	230 000,00	227 375,23
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	230 000,00	227 375,23

chapitre D 66	Charges financières	27 000,00	18 521,03
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 000,00	21 086,34
66112	Intérêts rattachements des intérêts courus non échus	0,00	-3 388,81
6688	Autres charges financières ligne trésor	0,00	823,50
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	4 200,00	4 081,73
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	5,02
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	3 876,71
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement (CESA)	200,00	200,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		586 000,00	549 379,16

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00	167,80
6459	Remboursement de charges de prévoyance	0,00	167,80
chapitre R 70	Produits des services	545 300,00	545 396,77
70111	Vente d'eau aux abonnés	11 000,00	19,00
704	Travaux	15 000,00	24 802,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	519 300,00	485 587,35
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00	34 988,42
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	700,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	700,00	0,00
TOTAL RECETTES DE GESTION		546 000,00	545 564,57
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	40 000,00	33 307,80
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	40 000,00	33 307,80
chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		586 000,00	578 872,37

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	7 199,39	7 102,75
21562	Service d'assainissement	6 865,00	6 772,86
2184	Mobilier	334,39	329,89
2188	Autres	0,00	0,00
chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 056 400,00	39 672,29
2313	Constructions	271 460,00	0,00
2315	Installations (GR voirie), matériel et outillage techniques	784 940,00	39 672,29
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 063 599,39	46 775,04
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
chapitre D 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues	0,00	0,00
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	40 000,00	33 307,80
139111	Subventions d'équipement Etat et Ets nationaux agence de l'eau	0,00	10 034,00
139118	Subventions d'équipement transférées - Autres	0,00	11 982,25
13912	Régions	0,00	0,00
13913	Départements	40 000,00	10 966,77
13914	Communes	0,00	324,78
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	129 995,34	104 277,59
1641	Emprunts en euros	129 995,34	92 916,92
1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (agence de l'eau)	0,00	11 360,67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 233 594,73	184 360,43

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	139 105,09	147 188,31
10222	F.C.T.V.A.	20 000,00	28 083,22
1068	Autres réserves	119 105,09	119 105,09
chapitre R 13	Subventions d'investissement	52 500,00	15 000,00
13111	Agence de l'eau	52 500,00	0,00
13118	Autres	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	15 000,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		191 605,09	162 188,31
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	262 789,64	262 789,64
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	262 789,64	262 789,64
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
021 OS	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	230 000,00	227 375,23
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	5 470,62
281532	Réseaux d'assainissement	230 000,00	203 901,37
281562	Service d'assainissement	0,00	16 108,37
28182	Matériel de transport	0,00	1 515,43
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	379,44
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	549 200,00	549 005,02
1641	Emprunts en euros	549 200,00	549 005,02
165	Dépôts et cautionnements versés		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 233 594,73	1 201 358,20

D	Total des dépenses	1 819 594,73	733 739,59
DI	Total des dépenses d'investissement	1 233 594,73	184 360,43
DF	Total des dépenses de fonctionnement	586 000,00	549 379,16
R	Total des recettes	1 819 594,73	1 780 230,57
RI	Total des recettes d'investissement	1 233 594,73	1 201 358,20
RF	Total des recettes de fonctionnement	586 000,00	578 872,37

RAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ;

Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Vu le document annexé ;

Les Comptes administratifs 2017 du budget construction d'un EHPAD laissent apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	17 963,63 €	160 000,00 €	142 036,37 €
Section d'investissement	251 658,89 €	189 612,92 €	-62 045,97 €

M. BANIEL interroge sur la possibilité de disposer d'une comptabilité analytique sur les comptes de l'EHPAD avec leur intégration dans le budget général.

M. le Maire rappelle que deux opérations « EHPAD » et « accueil de jour » ont été créées lors du vote du budget 2018 en section d'investissement mais qu'il n'y a pas de pertinence d'un suivi analytique de l'EHPAD puisque la seule recette propre est le versement du loyer à la commune.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2017 du Budget construction d'un EHPAD

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents : 23 Pouvoirs : 5 Total : 28 Exprimés : 28
Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstentions : 0

RESULTAT

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	17 963,63 €	160 000,00 €	142 036,37 €
Section d'investissement	251 658,89 €	189 612,92 €	-62 045,97 €

	Résultat reporté 2016		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			0,00 €
Section d'investissement		271 520,28 €	271 520,28 €

Total (réalisations + reports)	269 622,52 €	621 133,20 €
--------------------------------	--------------	--------------

	Reste à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat cumulé		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	17 963,63 €	160 000,00 €	142 036,37 €
Section d'investissement	251 658,89 €	461 133,20 €	209 474,31 €

Total cumulé	269 622,52 €	621 133,20 €	351 510,68 €
---------------------	--------------	--------------	--------------

CA 2017 EHPAD - PRESENTATION DETAILLEE

SERVICE : EHPAD

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
------	---------	-----------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	10 000,00	1 156,85
6135	Locations mobilières (Vét w, Mach Affranch, bennes dechets verts)	0,00	198,00
615221	Entretien et réparation - Bâtiments publics	0,00	552,00
615228	Entretien et réparation - autres bâtiments	10 000,00	406,85
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	15 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	25 000,00	1 156,85
chapitre D 022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	110 000,00	0,00
023 OS	Virement à la section d'investissement	110 000,00	0,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 000,00	3 413,06
6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	4 000,00	3 413,06
chapitre D 66	Charges financières	20 000,00	13 393,72
66111	Intérêts réglés à l'échéance y compris Ehpad	20 000,00	17 593,77
66112	Intérêts rattachements des intérêts courus non échus	0,00	-4 200,05
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	160 000,00	17 963,63

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	160 000,00	160 000,00
752	Revenus des immeubles	160 000,00	160 000,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION	160 000,00	160 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	160 000,00	160 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 23	Immobilisations en cours	462 737,85	149 671,50
2313	Constructions	462 737,85	149 671,50
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		462 737,85	149 671,50
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
chapitre D 020	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00
20	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	101 987,39
1641	Emprunts en euros	105 000,00	101 987,39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		569 737,85	251 658,89

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	184 217,57	186 199,86
10222	F.C.T.V.A.	6 000,00	7 982,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	178 217,57	178 217,57
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		184 217,57	186 199,86
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	271 520,28	271 520,28
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	271 520,28	271 520,28
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	110 000,00	0,00
021 OS	Virement de la section de fonctionnement	110 000,00	0,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 000,00	3 413,06
28184	Mobilier	3 769,50	3 182,56
28188	Autres immobilisations corporelles	230,50	230,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		569 737,85	461 133,20

D	Total des dépenses	729 737,85	269 622,52
DI	Total des dépenses d'investissement	569 737,85	251 658,89
DF	Total des dépenses de fonctionnement	160 000,00	17 963,63
R	Total des recettes	729 737,85	621 133,20
RI	Total des recettes d'investissement	569 737,85	461 133,20
RF	Total des recettes de fonctionnement	160 000,00	160 000,00

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET POMPES FUNEBRESRAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ;

Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Vu le document annexé ;

Les Comptes administratifs 2017 du budget pompes funèbres laissent apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement		8 360,00 €	8 360,00 €
Section d'investissement			0,00 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2017 du Budget pompes funèbres

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents : 23 Pouvoirs : 5 Total : 28 Exprimés : 28
Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstentions : 0

RESULTAT

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement		8 360,00 €	8 360,00 €
Section d'investissement			0,00 €

	Résultat reporté 2016		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement		6 060,00 €	6 060,00 €
Section d'investissement			0,00 €

Total (réalisations + reports)	0,00 €	14 420,00 €
---------------------------------------	--------	-------------

	Reste à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat cumulé		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	14 420,00 €	14 420,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Total cumulé	0,00 €	14 420,00 €	14 420,00 €
---------------------	--------	-------------	-------------

CA 2017 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES -
PRESENTATION DETAILLEE

SERVICE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
------	---------	--------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 560	0,00
6218	Autre personnel extérieur	11 560	0,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	500	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION		12 060	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 060	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 70	Produits des services	6 000	8 360,00
706	Prestations de services	6 000	8 360,00
TOTAL RECETTES DE GESTION		6 000	8 360,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	6 060	6 060,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 060	6 060,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 060	14 420,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0	0,00

D	Total des dépenses	12 060	0,00
DI	Total des dépenses d'investissement	0	0,00
DF	Total des dépenses de fonctionnement	12 060	0,00
R	Total des recettes	12 060	14 420,00
RI	Total des recettes d'investissement	0	0,00
RF	Total des recettes de fonctionnement	12 060	14 420,00

RAPPORTEUR : Michel GUERNALEC

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ;

Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Vu la délibération numéro 12 du Conseil municipal du 19 décembre 2017 supprimant la régie autonome de la restauration scolaire ;

Vu le document annexé ;

Les Comptes administratifs 2017 de l'ancienne régie de la restauration scolaire laissent apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	191 752,13 €	214 228,43 €	22 476,30 €
Section d'investissement	8 309,17 €	30 235,12 €	21 925,95 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2017 de l'ancienne régie de la restauration scolaire

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 23 Pouvoirs : 5 Total : 28 Exprimés : 28
Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstentions : 0

RESULTAT

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	191 752,13 €	214 228,43 €	22 476,30 €
Section d'investissement	8 309,17 €	30 235,12 €	21 925,95 €

	Résultat reporté 2016		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			0,00 €
Section d'investissement		47 997,85 €	47 997,85 €

Total (réalisations + reports)	200 061,30 €	292 461,40 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

	Reste à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat cumulé		
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	191 752,13 €	214 228,43 €	22 476,30 €
Section d'investissement	8 309,17 €	78 232,97 €	69 923,80 €
Total cumulé	200 061,30 €	292 461,40 €	92 400,10 €

CA 2017 RESTAURANTS SCOLAIRES - PRESENTATION
DETAILLÉE

SERVICE : RESTAURATION SCOLAIRE

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
------	---------	--------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	217 200,00	179 046,69
60623	Alimentation	185 000,00	158 736,45
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	102,82
60631	Fournitures d'entretien	9 400,00	5 108,78
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	243,69
60636	Vêtements de travail	5 000,00	632,76
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures (petit matériel)	0,00	26,56
6135	Locations mobilières (Vêt w, Mach Affranch, bennes dechets verts)	500,00	0,00
61558	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	6 000,00	8 449,01
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00
6188	Autres frais divers (Analyses)	3 500,00	4 362,57
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	1 384,05
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION		218 700,00	179 046,69
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	13 000,00	12 210,29
6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	13 000,00	12 210,29
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	500,00	495,15
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	495,15
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		232 200,00	191 752,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 70	Produits des services	232 200,00	213 636,53
7067	Redevances des services périscolaires	232 200,00	213 636,53
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	0,00	591,90
758	Produits divers de gestion courante (Subvention Lait)	0,00	591,90
TOTAL RECETTES DE GESTION		232 200,00	214 228,43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		232 200,00	214 228,43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	78 847,47	8 309,17
2181	Instal gales agencet amngts divers	64 847,47	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	0,00
2188	Autres	10 000,00	8 309,17
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	78 847,47	8 309,17
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	78 847,47	8 309,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BP 2017 + DM	CA 2017
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	17 849,62	18 024,83
10222	F.C.T.V.A.	2 000,00	2 175,21
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	15 849,62	15 849,62
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 849,62	18 024,83
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 997,85	47 997,85
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 997,85	47 997,85
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	13 000,00	12 210,29
28182	Matériel de transport	2 700,00	2 601,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	125,00	757,63
28184	Mobilier	500,00	255,40
28188	Autres immobilisations corporelles	9 675,00	8 596,26
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	78 847,47	78 232,97

D	Total des dépenses	311 047,47	200 061,30
DI	Total des dépenses d'investissement	78 847,47	8 309,17
DF	Total des dépenses de fonctionnement	232 200,00	191 752,13
R	Total des recettes	311 047,47	292 461,40
RI	Total des recettes d'investissement	78 847,47	78 232,97
RF	Total des recettes de fonctionnement	232 200,00	214 228,43

OBJET : 17

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017 AU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu les articles L. 1321-1, L. 1321-2 et suivant du code général des collectivités territoriales, régissant les transferts de compétence ;
Vu l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant disposition sur l'extension des compétences des EPCI ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2017 portant modification de statuts de CCA et intégrant notamment la compétence eau potable ;
Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

La compétence « eau potable » a été transférée à CCA au 1^{er} Janvier 2018. Le budget annexe M 49 eau potable étant dissout de droit, il convient de transférer le résultat 2017 sur le budget principal :

- 790 089,24 euros pour le fonctionnement au R 002 du Budget Principal
- 249 259,09 euros pour l'investissement au R 001 du Budget Principal

Le montant transféré fera l'objet d'un reversement à CCA par les comptes 678 pour le fonctionnement et D1068 pour l'investissement.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Transfère le résultat 2017 du budget « eau potable » au budget général

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 18

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017 AU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu les articles L. 1321-1, L. 1321-2 et suivant du code général des collectivités territoriales, régissant les transferts de compétence ;
Vu l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant disposition sur l'extension des compétences des EPCI ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2017 portant modification de statuts de CCA et intégrant notamment la compétence assainissement collectif ;
Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

La compétence « assainissement collectif » a été transférée à CCA au 1^{er} Janvier 2018. Le budget annexe M 49 eau potable étant dissout de fait, il convient de transférer le résultat 2017 sur le budget principal :

- 29 493,21 euros pour le fonctionnement au compte R 002
- 1 016 997,77 euros pour l'investissement au compte R 001

Le montant transféré fera l'objet d'un reversement à CCA par les comptes 678 pour le fonctionnement et D1068 pour l'Investissement.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Transfère le résultat 2017 du budget « assainissement » au budget général

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 19

**DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION D'UN EHPAD » ET
AFFECTATION DU RESULTAT 2017 AU BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le budget 2018 examiné en séance du conseil municipal le 21 novembre 2017;

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget général voté le 19 décembre 2017;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Le budget annexe « construction d'un EHPAD » a été intégré dans le budget général à l'occasion du vote du budget primitif 2018.

Le résultat d'exercice 2017 est établi comme suit :

- 142 036,37 euros pour le fonctionnement au compte 1068
- 209 474, 31 euros pour l'investissement au compte 1068

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de dissoudre le budget annexe « Construction d'un EHPAD » et d'intégrer ses résultats dans le budget général.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Dissout le budget annexe « Construction d'un EHPAD »
- Transfère le résultat 2017 du budget « Construction d'un EHPAD » au budget général

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 20

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « POMPES FUNEBRES » ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017 AU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le budget 2018 examiné en séance du conseil municipal le 21 novembre 2017;

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget général voté le 19 décembre 2017;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Le budget annexe « Pompes funèbres » a été intégré dans le budget général à l'occasion du vote du budget primitif 2018.

Le résultat d'exercice 2017 est établi comme suit :

- 14 420 euros pour le fonctionnement sur le compte 1068

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de dissoudre le budget annexe « Pompes funèbres » et d'intégrer ses résultats dans le budget général.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Dissout le budget « Pompes funèbres »
- Transfère le résultat 2017 du budget « pompes funèbres » au budget général

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 21

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANCIENNE REGIE « RESTAURATION SCOLAIRE » 2017 AU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le budget 2018 examiné en séance du conseil municipal le 21 novembre 2017;

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget général voté le 19 décembre 2017;

Vu la délibération numéro 12 du Conseil municipal du 19 décembre 2017 supprimant la régie de la restauration scolaire;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

La régie de la restauration scolaire a été supprimée au 31 décembre 2017. Le Budget Primitif du budget général de la commune a inscrit depuis le 1^{er} janvier 2018, l'intégralité de la comptabilité de l'ancienne régie autonome.

Le résultat d'exercice 2017 de l'ancienne régie est établi comme suit :

- 22 476,30 euros pour le fonctionnement au compte 1068
- 69 923,80 euros pour l'investissement au compte 1068

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'intégrer les résultats du budget de l'ancienne régie dans le budget général.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Transfère le résultat 2017 de l'ancienne régie de la restauration scolaire au budget général

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 22

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant disposition sur les reprises du résultat ;
Vu l'article L. 2331-8 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les recettes de la section d'Investissement ;
Vu l'examen en commission des finances et de l'administration générale du 23 Mai 2018 ;

Selon les dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.* »

Le résultat du budget général fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement :	Investissement :
+ 790 445,15 euros sur l'exercice 2017	-937 474,87 euros au titre de l'exercice 2016 +1 375 194,71 euros au titre de l'exercice 2017
Soit un total de + 790 445,15 euros	Soit un total de + 437 719,84 euros

NB : Pour le résultat de fonctionnement, l'article L. 2311-5 prévoit que « *Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.* ».

Même si aucun besoin de financement n'apparaît en section d'investissement, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'Investissement (1068) soit 790 445,15 euros.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Décide de l'affectation du résultat du budget général

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents :	24	Pouvoirs :	5	Total :	29	Exprimés :	29
Voix pour :	29	Voix contre :	0	Abstentions :	0		

OBJET : 23

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET REVERSEMENT DES RESULTATS DES BUDGETS « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2017 A CCA

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires en séance du Conseil municipal le 21 novembre 2017 ;

Vu le vote du budget primitif en séance du Conseil municipal du 19 décembre 2017 ;

Vu le vote des recettes fiscales de la fiscalité directe en séance du Conseil municipal le 27 mars 2017 ;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Vu les délibérations de la présente séance du Conseil municipal portant sur les affectations des résultats des Budgets Eau potable, Assainissement, EHPAD, pompes funèbres, de l'ancienne régie de la restauration scolaire et du budget principal ;

Vu le document annexé ;

Conformément aux orientations budgétaires présentées en séance du 21 novembre 2017, le vote du budget primitif (BP) réalisé en décembre 2017 nécessite la présentation d'un budget supplémentaire (BS) en cours d'année budgétaire.

Ce BS a pour objet de réévaluer les inscriptions comptables à partir des informations parvenues depuis le vote du BP, à savoir :

Les recettes liées à la fiscalité

Les recettes liées aux dotations (DGF)

Les résultats des exercices précédents

Par ailleurs, le BS permet aussi de réajuster le budget en fonction des opérations, dépenses ou autres recettes constatées.

A titre exceptionnel pour le BS 2018, le Conseil municipal devra aussi se prononcer sur le reversement des résultats de deux budgets dont les compétences ont été transférées à CCA : l'eau potable et l'assainissement.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve le reversement à CCA des résultats des budgets eau et assainissement

- Approuve le budget supplémentaire
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 24 Pouvoirs : 5 Total : 29 Exprimés : 29
Voix pour : 24 Voix contre : 5 (P.BANIEL, C.MASSUYEAU, I.MOREAU, S.PLESSIX, A.SALOMON
-représentée) Abstentions : 0

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - PRESENTATION
DETAILLÉE

SERVICE : BUDGET PRINCIPAL

Code	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 17/05/18	BS 2018
------	---------	---------	---------	------------------------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 17/05/18	BS 2018
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 192 854,50	1 542 050	670 276,92	47 500,00
60611	Eau et assainissement	2 948,66	20 000	0,00	
60612	Energie - Electricité	251 996,93	260 000	174 783,96	10 000,00
60621	Combustibles et carburants	14 100,89	18 000	13 472,93	8 000,00
60622	Carburants	25 745,95	28 000	11 696,70	3 000,00
60623	Alimentation y compris régie restaurants d'enfants	4 391,20	190 000	56 629,24	
60624	Produits de traitement	8 277,88	9 000	8 267,87	
60628	Autres fournitures non stockées	1 070,57	500	234,72	
60631	Fournitures d'entretien	65 101,82	90 000	48 537,67	9 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	66 511,59	65 000	32 584,18	1 150,00
60633	Fournitures de voirie	25 220,62	20 000	7 734,05	
60636	Vêtements de travail	7 756,24	12 000	4 197,13	
6064	Fournitures administratives	14 404,29	13 500	5 521,03	
6065	Livres, disques, ... (bibliothèques et médiathèques)	17 741,37	18 000	4 091,99	
6067	Fournitures scolaires	1 684,48	5 500	1 890,95	750,00
6068	Autres matières et fournitures (petit matériel)	2 283,15	5 000	394,50	800,00
611	Contrats de prestations de services	2 662,63	3 000	3 645,05	
6132	Locations immobilières (Club 3ème âge-Forêt Coat loch-SNCF, RFF)	13 264,53	14 500	5 724,22	
6135	Locations mobilières (Vêt w, Mach Affranch, bennes dechets verts)	49 595,89	50 000	25 120,28	
61521	Entretien de terrains	31 025,38	40 000	16 671,06	
615221	Entretien et réparation - Bâtiments publics	51 574,83	52 000	23 921,81	
615228	Entretien et réparation - ex Ehpad	0,00	10 000	0,00	
615231	Entretien et réparations voirie	91 116,65	130 000	43 173,50	
615232	Entretien et réparation - Voies et réseaux	14 036,21	21 000	13 086,15	
61551	Entretien et réparation - Matériel roulant	31 886,94	37 000	20 414,89	
61558	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	19 177,51	28 000	10 288,23	
6156	Maintenance	26 443,11	27 000	9 156,89	1 000,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	34 426,97	35 000	34 412,26	
617	Etudes et recherches	0,00	0	0,00	
6182	Documentation générale et technique	5 289,98	4 000	2 217,48	
6184	Versements à des organismes de formation	3 866,00	12 500	3 539,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	200	0,00	
6188	Autres frais divers	57 118,25	60 000	9 567,63	1 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 070,00	1 500	0,00	
6226	Honoraires (détaupisation, avocat, géomètre)	13 528,16	15 000	3 960,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 722,72	2 000	0,00	
6228	Rémunérations d'intermédiaires - Divers	1 776,05	2 000	0,00	

6231	Annonces et insertions	1 535,50	2 400	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	26 858,34	32 000	5 384,27	8 500,00
6233	Événementiel	900,00	0	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	6 595,73	8 000	2 257,71	
6238	Divers	611,76	650	54,41	
6247	Transports collectifs	64 542,97	75 000	31 998,99	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 751,31	4 000	0,00	
6256	Missions	2 736,32	2 500	2 443,28	
6261	Frais d'affranchissement	16 254,81	18 000	9 474,78	
6262	Frais de télécommunications	46 514,80	50 000	21 913,82	
627	Services bancaires et assimilés	249,90	200	35,88	
6281	Concours divers (cotisations...)	11 631,85	11 500	1 233,87	
63512	Taxes foncières	37 543,00	38 000	0,00	
6354	Droits d'enregistrement et timbre	15,00	300	0,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules (carte grise véhicule)	295,76	300	0,00	
637	Autres impôts, taxes, ... (Taxe enlèvement ordures ménagères - camping)	0,00	0	544,54	
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 905 396,48	3 888 000	1 286 967,93	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 749,00	0	0,00	
6218	Autre personnel extérieur (Vétér.pompiers part.salaire ccas, CDG)	50 826,22	20 000	40 457,98	
6331	Versement de transport	15 410,20	15 000	6 879,26	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 324,71	12 000	3 766,39	
6336	Cotisations au CNFPT et CDG	45 470,00	45 000	15 291,00	
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	1 810 239,56	1 850 000	601 933,98	
64112	NBI, SFT et IR	40 473,74	40 000	15 155,38	
64118	Autres indemnités (13ème mois et indemnités diverses)	252 410,56	265 000	49 824,81	
64131	Rémunérations (personnel non titulaire)	460 202,92	430 000	159 273,65	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	441 517,03	435 000	137 968,42	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	589 981,32	580 000	196 650,75	
6454	Cotisations pôle emploi	30 401,70	29 000	7 890,10	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	114 600,88	125 000	35 081,81	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	0	2 190,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (ATIACL+CNAS)	27 236,04	29 000	2 399,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie, consultations, expertises	11 552,60	13 000	12 205,40	
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	749 527,40	788 955	232 323,96	27 416,00
6531	Indemnités aux élus	125 890,45	130 000	42 040,00	
6532	Frais de mission	0,00	1 000	0,00	
6533	Cotisations de retraite	5 344,10	5 400	1 783,48	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 123,75	11 000	3 425,77	
6535	Formation	508,29	2 000	953,25	
6541	Créances admises en non-valeur y compris régie restaurants d'enfants	70,77	7 000	0,00	
6542	Créances éteintes y compris régie restaurants d'enfants	515,36	5 000	0,00	
6553	Service incendie (contingents)	165 155	165 155	57 804,00	
65541	Contributions au fond de compensation des charges territoriales	0,00	18 000	14 954,88	-14 954,88
65548	Autres contributions	1 448,54	1 500	0,00	42 370,88
6558	Autres contributions obligatoires	50 981,83	74 000	0,00	
657361	Subvention à la Caisse des Ecoles	42 000,00	42 000	0,00	
657362	Subvention au CCAS	110 000,00	100 000	0,00	

65738	Autres organismes divers (CAF)	56 115,25	66 900	41 027,41	-66 900,00
6574	Subventions aux Associations	181 374,06	160 000	70 335,17	66 900,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	5 847 778	6 219 005	2 189 568,81	74 916,00
chapitre D 014	Atténuations de produits	41 000	44 000	6 656,00	
7391171	Dégrevement au titre du plafonnement de la TP	0,00	2 000	0,00	
739223	Fonds de péréquation de ressources communales et intercommunales	41 000,00	42 000	6 656,00	
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	2 000	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	2 000	0,00	
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	630 564		31 949,00
023 OS	Virement à la section d'investissement	0,00	630 564	0,00	31 949,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	416 938,80	420 000	2 500,00	
675 OS	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0	0,00	
6761 OS	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	3 750,00	0	2 500,00	
6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	413 188,80	420 000	0,00	
chapitre D 66	Charges financières	150 965,50	197 000	43 561,15	-4 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance y compris Ehpad	150 515,38	197 000	66 570,64	-4 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	23 009,49		0,00	
661122	Intérêts rattachements des intérêts courus non échus	-25 084,37	0	-23 009,49	
6688	Autres charges financières ligne tréso	2 525,00	0	0,00	
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00	5 000	4 860,12	112 582,45
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	1 000	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00		14,67	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	4 000	4 845,39	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles			0,06	108 582,45
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 456 682,68	7 517 569	2 247 146,08	215 447,45

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 17/05/18	BS 2018
chapitre R 013	Atténuations de charges	108 918,60	70 000	34 312,05	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	23 438,64	25 000	4 060,00	
6459	Remboursement de charges de prévoyance	85 479,96	45 000	30 252,05	
chapitre R 70	Produits des services	146 112,28	371 400	83 758,17	
70311	Concessions cimetières	8 672,00	7 000	2 598,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	14 466,76	17 000	4 514,80	
704	Travaux	0,00	0	1 080,79	
7062	Redevance des services à caractère culturel Biblio	5 082,19	0	438,91	
70631	Redevances des services à caractère sportif	142,20	300	171,00	
7067	Redevances des services périscolaires y compris Régie restaurant d'enfants	103 277,91	332 000	74 790,67	
70688	Autres prestations de services (camping, photocopies, événementielle)	9 939,14	11 000	164,00	
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes (pompes funèbres)	0,00	0	0,00	
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables (TEOM, concession gaz)	4 532,08	4 100	0,00	
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 432 373,75	1 394 286	224 206,04	38 845,00
7411	Dotation forfaitaire	462 234,00	580 000	166 756,00	-90 033,00
74111	Dotation forfaitaire	38 029,00	0	0,00	
74121	Dotation de Solidarité Rurale	393 181,00	320 000	0,00	98 054,00
74127	Dotation nationale de péréquation	94 639,00	78 000	0,00	30 824,00
7461	DGD	15 749,92	0	0,00	
74718	Participations, Etat - Autres	33 585,25	39 000	0,00	
74741	Participations, Communes membres du GFP	41 953,52	40 000	41 700,04	
74748	Autres communes	0,00	400	0,00	
7478	Autres organismes	161 829,06	146 000	15 750,00	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	198,00	0	0,00	
74833	Etat - compensation au titre de la TP	4 089,00	4 000	0,00	
74834	Compensation des exonérations de T.F.	23 925,00	23 925	0,00	
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	162 961,00	162 961	0,00	
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	124 851,53	276 500	189 720,26	
752	Revenus des immeubles	118 532,14	275 000	178 083,46	
7588	Produits divers de gestion courante	6 319,39	1 500	11 636,80	
	TOTAL RECETTES DE GESTION	1 812 256,16	2 112 186	531 996,52	38 845,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0	0,00	108 582,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0	0,00	108 582,45
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	83 222,51	95 095	0,00	
722 OS	Travaux en régie - Immobilisations corporelles	83 028,34	95 000	0,00	
776 OS	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	0,00	0	0,00	
777 OS	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	194,17	95	0,00	
chapitre R 73	Impôts et taxes	5 318 722,27	5 299 700	1 819 112,45	68 020,00

73111	Taxes foncières et d'habitation	3 397 294,00	3 410 000	1 156 868,00	40 604,00
73211	Attribution de compensation	1 620 367,05	1 650 000	578 928,32	27 416,00
7336	Droits de Place	6 604,23	7 500	505,40	
7343	Taxe sur pylônes électriques	74 176,00	71 000	0,00	
7362	Taxe de séjour	1 564,21	1 200	599,83	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	218 716,78	160 000	82 210,90	
chapitre R 76	Produits financiers	10,50	30	0,00	
7621	Produits des immobilisations financières	10,50	30	0,00	
7688	Rembt par le budget AAGV de la part des intérêts de l'emprunt	0,00	0	0,00	
chapitre R 77	Produits exceptionnels	32 916,39	10 558	21 460,18	
7714	Recouvrement sur les créances admises en non valeur	0,00	0	120,71	
7718	Autres produits exceptionnels	55,54	0	0,00	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)	4 694,41	375	0,00	
775	Produits de cessions d'immobilisations	3 750,00	0	2 500,00	
7788	Produits exceptionnels divers	24 416,44	10 183	18 839,47	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 247 127,83	7 517 569	2 372 569,15	215 447,45

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 17/05/18	BS 2018
Chapitre D10					1 266 256,86
1068	Excédent Budget Eau et Assainissement reversé à CCA				1 266 256,86
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	34 612,91	104 871,21	63 415,41	
202	Frais de réalisation document urbanisme et numérisation cadastre	14 370,51	18 000,00	2 344,20	
2031	Frais d'études	6 689,84	68 871,21	58 131,21	
2051	Concessions, brevets, licences, ...	13 552,56	18 000,00	2 940,00	
chapitre D 204	Subventions d'équipements versées	56 038,03	212 250,00	130 652,36	
2041582	Subvention d'équipement aux syndicats d'électrification	26 144,03	160 000,00	111 794,11	
204171	Subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux - Biens mobiliers, matériels et études	0,00	16 250,00	16 250,00	
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations (SAFI, Habitat 29)	29 894	36 000,00	2 608,25	
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	376 592,79	89 360,92	25 263,75	7 650,00
2111	Terrains nus	0,00	0	0,00	
2116	Cimetières	601,80	4 000,00	3 554,35	
21318	Constructions - autres bâtiments publics	213 365,00	0	0,00	
2138	Autres constructions	1 064,09	1 500,00	0,00	
2152	Installations de voirie	11 438,02	0	0,00	
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	18 068,03	0	0,00	
2168	Reliure Etat-civil	0,00	1 000,00	780,00	
2182	Matériel de transport	34 595,00	0	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	26 218,52	25 000,00	5 952,00	4 000,00
2184	Mobilier	18 054,97	6 050,00	7 122,43	
2188	Autres	53 187,36	51 810,92	7 854,97	3 650,00
chapitre D 23	Immobilisations en cours	841 526,04	360 325,12	101 131,35	611 880,10
2312	Aménagements de terrains - désamiantage - démolitions	102 790,44	108 200,00	69 881,70	1 669,00
2313	Constructions	463 944,04	50 000,00	13 602,24	10 619,00
2315	Installations (GR voirie), matériel et outillage techniques	274 791,56	202 125,12	17 647,41	
238	Avances et acomptes versés	0,00	0	0,00	
Opération 10	Eglise de Rosporden	39 791,05	130 000,00	0,00	3 500,00
Opération 11	Eglise de Kernével	1 599,58	0	0,00	
Opération 19	Mairie de Rosporden	5 998,37	12 500,00	1 153,53	
Opération 20	Ancienne Mairie	0,00	30 000,00	0,00	
Opération 21	Mairie de Kernével	28 310,40	0	0,00	14 300,00
Opération 22	Services Techniques	56 433,20	82 870,00	43 693,33	2 794,00
Opération 30	Centre Culturel	11 717,29	45 500,00	36 611,47	22 518,00
Opération 31	Bibliothèque	0,00	0	0,00	500,00
Opération 40	Ecole des Etangs	7 056,60	105 500,00	4 710,75	9 225,00
Opération 41	Ecole Primaire Kernével	32 499,03	3 500,00	2 972,74	10 031,00
Opération 42	Ecole Maternelle Renan	448,02	2 500,00	0,00	1 000,00
Opération 43	Ecole Maternelle PAB	6 992,61	288 500,00	15 688,50	1 000,00
Opération 44	Ecole Maternelle Kernével	5 513,12	2 500,00	1 974,71	194,00
Opération 45	Cantine Rosporden	0,00	0	0,00	46 200,05
Opération 46	Cantine Kernével	0,00	7 000,00	0,00	46 200,05
Opération 71	Voie	278 778,92	445 200,00	382 208,13	411 800,00

Opération 72	PEM	0,00	20 000,00	19 059,55	5 000,00
Opération 75	Salle de ping pong de Kernével	2 234,81	0	0,00	2 000,00
Opération 76	Salle Omnisports	24 751,70	785 780,75	18 021,00	
Opération 077	Stade de la Boissière	5 368,61	179 500,00	43 938,30	3 000,00
Opération 78	Stade du Minez	871,43	10 300,00	4 389,60	
Opération 79	Tennis	266 448,39	63 000,00	24 174,14	11 400,00
Opération 080	Stade du Vélodrome	0,00	15 000,00	16 134,54	5 430,00
Opération 81	Complexe de Rozanduc	9 633,84	21 500,00	23 224,80	3 500,00
Opération 083	Ancienne Ecole des Garçons	0,00	15 000,00	0,00	
Opération 84	EHPAD	0,00	80 000,00	8 679,71	
Opération 85	Centre d'Accueil de Jour	0,00	20 000,00	1 839,73	
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	0,00	0	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0	0,00	
chapitre 4581	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	3 437,00	3 436,80	
458105	Mallette pédagogique RASED	0,00	3 437,00	3 436,80	
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	841 526,04	2 369 088	655 348,13	619 530,10
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	937 474,87			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	937 474,87			
chapitre D 020	Dépenses imprévues	0,00			
20	Dépenses imprévues	0,00			
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	83 222,51	95 095,00	0,00	
13911	Subventions d'équipement Etat et Ets nationaux	100,00	0	0,00	
13918 OS	Subventions d'équipement transférées - Autres	94,17	95,00	0,00	
2313 OS	Constructions	83 028,34	95 000,00	0,00	
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	468 649,08	640 800	200 145,20	
1641	Emprunts en euros y compris EHPAD	468 048,08	640 800	200 145,20	
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements)	601,00	0	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 798 116,23	3 871 790,00	1 175 956,20	1 885 786,96

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 17/05/18	BS 2018
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 194 623,06	225 000,00	10 340,98	969 377,82
10222	F.C.T.V.A.	221 919,62	190 000	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	26 773,26	35 000	10 340,98	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	945 930,18	0	0,00	969 377,82
chapitre R 13	Subventions d'investissement	273 973,21	2 057 000	45 019,05	-800 000,00
1318	Autres	0,00	800 000	0,00	-800 000,00
1321	Subvention d'équipement non transférable - Etats et établissements nationaux	17 301,74	175 000	0,00	
1322	Subvention d'équipement non transférable - Régions	0,00	100 000	39 645,25	
1323	Subvention d'équipement non transférable - Départements	37 307,00	210 000	0,00	
13251	Fonds de concours de la CCA programme d'investissement	180 190,68	480 000	5 373,80	
1328	Autres	3 782,04	80 000,00	0,00	
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	205 000,00	0,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	29 011,99	0	0,00	
1342	Produits des amendes de police	6 379,76	7 000	0,00	
chapitre 4582	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	3 437	3 436,80	
45820	Mallette pédagogique RASED	0,00	3 437	3 436,80	
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 468 596,27	2 285 437	58 796,83	169 377,82
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0		1 983 374,81
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0		1 983 374,81
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	630 564		31 949,00
021 OS	Virement de la section de fonctionnement	0,00	630 564	0,00	31 949,00
chapitre R 024	Virement de la section de fonctionnement	0,00	127 725	0,00	
024 OS	Produit des Cessions - Terrains Zone de DIOULAN	0,00	127 725	0,00	
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	416 938,80	420 000	2 500,00	
192 OS	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations - intégration terrain de voirie	3 750,00	0	2 500,00	
2802	Amortissement de frais d'étude - documents d'urbanisme	13 552,91	16 000	0,00	
28031	Amortissement des Frais d'études	70 790,71	72 000	0,00	
2804132	Amortissement des subventions d'équipement	13 906,00	14 000	0,00	
28041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	1 236,00	1 500	0,00	
28041582	Autres organismes publics - bâtiments et installations	62 645,00	63 000	0,00	
2804171	Subventions d'équipement versées autres EPL biens mobiliers matériels et études	1 750,00	2 000	0,00	
2804182	Autres organismes publics - bâtiments et installations	640,00	1 000	0,00	
280422	Subventions d'équipement versées - privé - bâtiments et installations	37 428,00	40 000	0,00	
2804412	Amortissement subvention d'équipement	9 226,00	9 300	0,00	

2804422	Amortissement subvention d'équipement	14 226,00	15 000	0,00	
28051	Concessions et droits similaires logiciels	21 179,75	19 000	0,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	176,05	200	0,00	
281578 OS	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 500	0,00	
28158 OS	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 068,61	19 500	0,00	
28182 OS	Matériel de transport	27 511,18	26 000	0,00	
28183 OS	Matériel de bureau et matériel informatique	33 879,38	33 000	0,00	
28184 OS	Mobilier	29 902,99	17 000	0,00	
28188 OS	Autres immobilisations corporelles	55 070,22	70 000	0,00	
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	1 350 301	408 064	0,06	-298 914,67
1641	Emprunts en euros y compris EHPAD	1 350 000,00	408 064	0,06	-298 914,67
165	Dépôts et cautionnements versés	301,00	0	0,00	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 235 836,07	3 871 790	61 296,89	1 885 786,96

D	Total des dépenses	9 254 798,91	11 389 359	3 423 102,28	2 101 234,41
DI	Total des dépenses d'investissement	2 798 116,23	3 871 790	1 175 956,20	1 885 786,96
DF	Total des dépenses de fonctionnement	6 456 682,68	7 517 569	2 247 146,08	215 447,45
R	Total des recettes	10 482 963,90	11 389 359	2 433 866,04	2 101 234,41
RI	Total des recettes d'investissement	3 235 836,07	3 871 790	61 296,89	1 885 786,96
RF	Total des recettes de fonctionnement	7 247 127,83	7 517 569	2 372 569,15	215 447,45

OBJET : 24

ADOPTION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

RAPPORTEUR : MICHEL GUERNALEC

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts modifié par la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 ;

Vu l'article 232 du Code Général des Impôts modifié par la loi n°2017-256 du 28 février 2017;

Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale le 23 mai 2018;

Contexte légal :

Plusieurs dispositifs fiscaux permettent aux collectivités publiques d'intervenir pour limiter la vacance des logements. Ces dispositifs se justifient naturellement par l'ambition de limiter des vacances de locaux pouvant être habités dans des zones connaissant des tensions entre l'offre et la demande de logements mais aussi pour limiter les abandons, friches d'habitations ou désertification dans les communes où les tensions sur l'habitat sont moins marquées.

La taxe annuelle sur les logements vacants est une fiscalité s'appliquant sur le territoire des communes où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (zone d'urbanisation de plus de 50 000 habitants). La commune de Rosporden n'est pas concernée par ce dispositif qui s'applique dans les communes figurant dans une liste établie par décret.

Les communes qui ne sont pas concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants peuvent, par contre, par une délibération, instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Cette taxe s'applique sur les logements vacants (habitables et vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition). Elle ne concerne pas les logements dont la

durée d'occupation est supérieure à 90 jours consécutifs ni les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable : logement mis en location ou en vente au prix du marché ne trouvant pas preneur ou acquéreur, logement nécessitant des travaux importants pour être habitable...

De même, sont exonérés :

- les logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources,
- les logements meublés (notamment résidences secondaires)

La THLV est acquittée par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance.

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement, son taux est fixé à 12.5 % la première année d'imposition et à 25 % à compter de la deuxième.

Le Conseil municipal est invité à adopter l'entrée en vigueur de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

M. le Maire précise que la commune ne connaît pas de tensions sur le logement mais que l'adoption de cette taxe a pour objet de prévenir l'apparition de « friches urbaines » puisqu'il existe des habitations non habitées par leurs propriétaires, non louées et qui ne sont pas à vendre, négligées pour des raisons inconnues et qui créent des tensions dans le voisinage en raison de l'état d'abandon.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Instaure la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants sur les logements vacants depuis plus de 2 ans à compter du 1^{er} Janvier 2019.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 24
Voix pour : 29

Pouvoirs : 5
Voix contre : 0

Total : 29
Abstentions : 0

Exprimés : 29

OBJET : 25

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2017 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE VILLENEUVE CADOL

RAPPORTEUR : Raymond FEAT

Vu la présentation de la SAFI du compte rendu annuel à la Collectivité arrêté des comptes au 31/12/2017 (CRAC 2017) ;

Vu les documents joints en annexe présentant le CRAC ;

Vu l'examen de la Commission de l'Aménagement Durable du 2 mai 2018 ;

En application des articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vue confier la réalisation de l'opération par une convention de concession approuvée par le Conseil municipal en date du 13 juin 2006 et notifiée à la SAFI le 3 août 2006.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, la SAFI présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2017 (CRAC) au Conseil municipal pour approbation.

Considérant que le montant inchangé de la participation présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit :

- 512 213 € au titre d'une participation d'équilibre globale à l'opération – participation non taxable
- 148 108 € au titre d'une participation en nature avec apport de terrain – participation non taxable (régime 1042 du CGCT)

Considérant que l'échéancier de versement de la participation d'équilibre globale à l'opération est conforme à celui validé au CRAC 2016,

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Approuve le CRAC 2017, arrêté des comptes au 31/12/2017, et notamment :
 - Le montant global d'opération inchangé par rapport au CRAC 2016 et équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 390 409 € HT,
 - Les montants de dépenses et recettes arrêtées au 31 décembre 2017,
 - Les prévisions de dépenses pour les années 2018 et 2019,
 - Le montant de la participation communale pour l'année 2018, soit 0 € HT,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 24
Voix pour : 29

Pouvoirs : 5
Voix contre : 0

Total : 29
Abstentions : 0

Exprimés : 29

OBJET : 26

MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération numéro 10 du 16 Juillet 2016 portant délégation du Conseil Municipal à M. le Maire ;
Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018 ;

Parmi les pouvoirs exercés par délégation du Conseil municipal, le Maire détient l'attribution suivante :

« 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et pour un montant inférieur à 800 000 € HT pour les marchés de travaux ainsi que les avenants dans la limite de 5 % ; »

Le montant limité à 800 000 euros pour les marchés de travaux représente aujourd'hui un obstacle pour la bonne exécution de l'opération « rénovation de la salle omnisports » dont les montants de travaux dépasseront les 800 000 euros. En effet, le résultat des consultations des entreprises pour les travaux de rénovation sera connu au cours de l'été, quand le conseil municipal ne se réunit plus.

Afin de ne pas retarder le démarrage de la rénovation de la salle de sports, il est proposé d'augmenter le montant des travaux dont la passation sera déléguée au maire à 1 200 000 euros HT.

NB : Les attributions de marchés donnent lieu à un examen préalable par la commission des marchés et à un compte rendu en conseil municipal.

M. BANIEL souhaite savoir si cette délégation porte sur le seul projet de salle omnisports ou a une portée générale.

M. le Maire répond que la loi prévoit qu'une telle délégation a une portée générale. Il précise qu'il n'y aura sans doute pas d'opération d'investissement à hauteur de ces montants d'ici la fin de mandat et que la commission des marchés est systématiquement consultée avant attribution et que des représentants de toutes les sensibilités du conseil y siègent et seront donc associés aux choix des attributaires.

M. BANIEL dit être d'accord si la délégation ne concernait que le dossier de la salle de sport qui nécessite d'être traité rapidement mais s'abstiendra en raison du caractère général au regard du montant qu'il trouve important.

M. PLESSIX souhaite connaître la durée prévisionnelle des travaux.

Mme LE MOAL explique que la durée des travaux est prévue sur l'ensemble de l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal :

- Modifie sa délégation à M. le Maire de la façon suivante : *« 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et pour un montant inférieur à 1 200 000 € HT pour les marchés de travaux ainsi que les avenants dans la limite de 5 % ; »*
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Total : 29

Exprimés : 29

Voix pour : 27
représentée)

Voix contre : 0

Abstentions : 2 (P.BANIEL, A.SALOMON -

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal de Rosporden du 19 Juillet 2016 portant délégation au Maire;
Vu la présentation en commission des finances et de l'administration générale du 23 mai 2018;

Le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises par délégation.

Les décisions suivantes ont été prises sur la période du 1^{er} février 2017 au 1^{er} juin 2018 :

Intitulés de la décision	Informations complémentaires	Montants éventuels
Validation d'une tranche conditionnelle au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle omnisports	La décision concerne la validation d'une tranche conditionnelle figurant dans le marché de maîtrise d'œuvre confié à M. MARCHADOUR. Cette tranche conditionnelle concerne l'installation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur afin d'améliorer les performances énergétiques.	+ 15 600 euros
	Total	15 600 euros

Le Conseil municipal:

- Prend connaissance des décisions prises par le Maire en application des délégations du conseil municipal